

LES
STATUTS PROVINCIAUX
DU
CANADA.

PASSÉS par Sa Très Excellente Majesté, Notre Souveraine Dame, VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la dite Province, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les Troisième et Quatrième années du Règne de Sa Majesté, intitulé, "*Acte pour Réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada.*"

VOL. I.



KINGSTON :

IMPRIMÉS PAR STEWART DERBISHIRE ET GEORGE DESBARATS,

IMPRIMEURS DES LOIS, DE LA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

Anno Domini, 1841.